



Indemnité compensatoire pour cause de divorce

Par **miraline77**, le **28/04/2008** à **06:10**

bonjour, mon mari a quitté le domicile conjugal il y a une semaine, il vit avec une autre personne, je voulais savoir si je divorce à l'amiable est ce que je devrais lui verser une indemnité compensatoire, je travaille à temps plein (je gagne 2000 euros net) j'ai 53 ans, lui ne travaille plus il a une pension d'invalidité 2ème catégorie 960€ par mois et une prévoyance versée tous les trois de 1300 euros (moyenne mensuelle 1260€) si il est d'accord pour que je ne lui verse pas d'indemnité compensatoire, est ce que le juge sera d'accord. si je dois lui verser cette indemnité de quel montant sera elle. on doit vendre la maison et on doit récupérer environ 50000 euros chacun. actuellement c'est moi qui paie la majorité des crédits. mon salaire est versé sur le compte monsieur ou madame. lui a sa pension sur son compte personnel et je n'ai pas de procuration. quand tous les crédits sont payés environ 1700€ il ne me reste plus rien pour vivre. je m'occupe de mon fils de 28 ans qui vit avec moi il est lui-même reconnu travailleur handicapé avec une pension d'invalidité de 243€ mensuel. il vient de trouver un emploi (900€) par mois. si je déménage en province il sera obligé de me suivre et à ce moment-là il n'aura plus de revenu. est ce que cela peut jouer dans le calcul de l'indemnité si je dois en verser une obligatoirement merci d'avance. mon mari a également 53 ans. c'est la troisième fois qu'il quitte le domicile suite à des rencontres quand il est hospitalisé pour raison de santé psy.

Par **Thierry Nicolaides**, le **28/04/2008** à **10:29**

Chère madame

selon mon avis , compte tenu du peu de différence de revenus entre votre mari et vous , il ne devrait pas y avoir lieu à prestations compensatoires .

Déposez une main courante à la police pour abandon du domicile conjugal et demandez vite le divorce.

Bon courage

Thierry Nicolaïdès